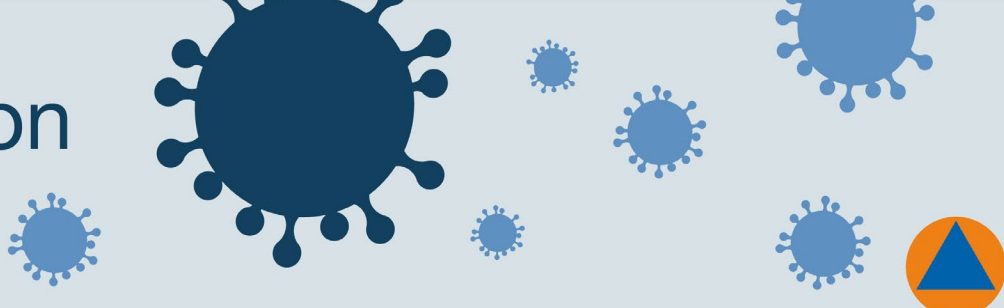


Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : Tous les médecins et travailleurs de la santé du
CISSS de Chaudière-Appalaches**

DATE : Le 3 mai 2021

**OBJET : Accès à un rendez-vous 2^e dose pour la vaccination des
travailleurs de la santé ayant été vaccinés une première fois
avant le 31 janvier 2021**

Les travailleurs de la santé qui n'ont pas encore une date de rendez-vous pour l'administration de leur 2^e dose pourront utiliser un [nouveau formulaire](#) permettant la prise de rendez-vous en ligne.

Ce formulaire sera disponible le mardi 4 mai et permettra aux travailleurs de la santé de s'inscrire eux-mêmes à un rendez-vous pour l'administration de leur 2^e dose dans un centre de vaccination de masse de la région.

Comme la 2^e dose doit être administrée dans un intervalle maximal de 112 jours suivant la date d'administration de la 1^{re} dose, les plages horaires disponibles dans ce nouvel outil sont actuellement offertes en priorité aux travailleurs de la santé n'ayant actuellement pas de rendez-vous pour l'administration de leur 2^e dose et pour qui le délai maximal d'administration approche.

À cet effet, des plages horaires sont actuellement disponibles uniquement aux personnes ayant reçu leur 1^{re} dose d'un vaccin **avant le 31 janvier 2021**. Il vous sera demandé d'inscrire la date de votre première vaccination dans le formulaire et la période ciblée pour respecter les 112 jours vous sera indiquée afin de guider votre prise de rendez-vous.

Advenant qu'une personne ne respecte pas la période ciblée pour sa vaccination, le rendez-vous sera annulé. Cette procédure est en place afin de permettre le respect du délai de 112 jours pour tous les travailleurs.

Une nouvelle communication suivra dans les prochaines semaines pour les travailleurs vaccinés une première fois en février et en mars pour la prise de leur rendez-vous 2^e dose.

« Signature autorisée »
Marie-Eve Tanguay
Directrice de la vaccination